



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL
DES
ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES
FINANCES PUBLIQUES**

N° Spécial

30 Août 2022

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DDFIP du 30 août 2022

SOMMAIRE

Arrêtés	Date	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES	Page
DDFIP N° 2022-041	30.08.2022	Arrêté relatif à la liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévu par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts.	3
DDFIP N° 2022-042	30.08.2022	Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal Service des impôts des particuliers de Colombes.	5
DDFIP N° 2022-043	30.08.2022	Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal Service des impôts des entreprises d'Asnières.	8

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

Arrêté DDFIP n° 2022-041 du 30 août 2022

Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévu par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts.

SERVICE	CIVILITE	PRENOM	NOM
SERVICES DES IMPÔTS DES PARTICULIERS			
ASNIERES-SUR-SEINE	M.	NOEL	JESBAC
BOULOGNE-BILLANCOURT	M.	JEAN-CLAUDE	SCAGNELLI
CLICHY	M.	PASCALE	LOISEAU
COLOMBES	M.	JEAN-FRANCOIS	BERQUIER
COURBEVOIE	Mme	JOSIANE	VAUDEVIRE-MALET
GENNEVILLIERS	M.	PATRICK	ROBIN
ISSY-LES-MOULINEAUX	M,	BERTRAND	RONDEL
LEVALLOIS-PERRET	M.	DENIS	ROGE
MONTRouGE	Mme	JOSIANE	DAUPHIN HIPPON
NANTERRE -RUEIL	Mme	MARIANNE	GLISE
NEUILLY	M.	ALAIN	TALLON
SCEAUX	Mme	CHRISTINE	LASHERAS
SEVRES	Mme	MICHELE	TILMANT
SURESNES	Mme	MONIQUE	FOCH
VANVES	Mme	FABIENNE	ROUMAGE
SERVICES DE PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT			
NANTERRE 3EME BUREAU	M.	SERGE	DESCLAUX
VANVES 2EME BUREAU	M.	FREDERIC	DARRIOUMERLE
CENTRES DES IMPÔTS FONCIER			
CDIF NANTERRE	M.	STEEVE	GRESSENT

SERVICE	CIVILITE	PRENOM	NOM
SERVICES DES IMPÔTS DES ENTREPRISES			
ASNIERES-SUR-SEINE	Mme	MYLENE	LALLEMANT
BOULOGNE-BILLANCOURT	Mme	EVELYNE	BITUMBA
CLICHY	Mme	MYLENE	LALLEMANT
COLOMBES	M.	RAYNALD	GIVERNE
COURBEVOIE	M.	JEAN-FRANCOIS	MEDETIAN
GENNEVILLIERS	M.	JEAN-MARC	LONG
ISSY-LES-MOULINEAUX	M,	PATRICK	BACQUEY
LEVALLOIS-PERRET	M.	EDDIE	KAMOUN
NANTERRE RUEIL	M.	RAYNALD	GIVERNE
NEUILLY-SUR-SEINE	M.	STEPHANE	LEMOINE
SCEAUX	Mme	LAURENCE	SIMON-MICHEL
SEVRES	Mme	PASCALE	HERBAUT
SURESNES	Mme	JOCELYNE	BOURDAREAU
VANVES	Mme	DENISE	IMBERT
PÔLES CONTRÔLE EXPERTISE			
BOULOGNE BILLANCOURT	Mme	NAÏMA	LEMAINI
CLICHY	Mme	DOMINIQUE	CLENET
COURBEVOIE	Mme	GENEVIEVE	PUJOL
ISSY-LES-MOULINEAUX	M.	FRANCK	GAULTIER
LEVALLOIS-PERRET	M.	GUY	LE FLOC'H
NANTERRE	M.	GAETAN	GUITTON
NEUILLY-SUR-SEINE	M.	ROMAIN	RIAND
SCEAUX	M.	WILLIAM	LAWSON
SEVRES	M,	CEDRIC	SAINT-ANTOINE
PCRP			
SURESNES (1)	Mme	HELENE	HELOISE
NANTERRE-RUEIL (2)	Mme	SANDRINE	LEVEQUE
NEUILLY BORD DE SEINE	Mme	MARYVONNE	MARTINOT
NEUILLY CENTRE	Mme	BEATRICE	MARIVAIN

HAUTS DE SEINE	Mme	ELOISE	BORG
BOULOGNE-BILLANCOURT (6)	Mme	PASCALE	ROURE
SEVRES (7)	Mme	VALERIE	ARBITURER
MONTRouGE (8)	Mme	MARYVONNE	MARTINOT
SCEAUX (9)	Mme	CATHERINE	DOMMERGUES

SERVICE	CIVILITE	PRENOM	NOM
PÔLE DE RECOUVREMENT SPECIALISE			
DES HAUTS DE SEINE	Mme	CHRISTINE	NAIRAUD
BRIGADES DEPARTEMENTALES DE VERIFICATION			
1ERE BDV BOULOGNE-BILLANCOURT	Mme	PERRINE	BELHADJ-AMMAR
3EME BDV BOULOGNE-BILLANCOURT	Mme	PERRINE	BELHADJ-AMMAR
4EME BDV SEVRES	M.	FRANCOIS-MICHEL	DUTHEIL
5EME BDV SCEAUX	M. Mme	FRANCOIS-MICHEL SOPHIE	DUTHEIL VERDON
6EME BDV SCEAUX	Mme	SOPHIE	VERDON
8EME BDV NANTERRE	M. M. M.	BENOIT SEBASTIEN GERARD	GAGNEROT ROUSSEAU FAVIER
10EME BDV NANTERRE	M.	BENOIT	GAGNEROT
11EME BDV NANTERRE	M,	SEBASTIEN	ROUSSEAU
12EME BDV NANTERRE	M.	GERARD	FAVIER
13EME BDV NEUILLY-SUR-SEINE	Mme	NICOLE	AUGE
14EME BDV NEUILLY-SUR-SEINE	Mme.	NICOLE	AUGE
15EME BDV SEVRES	M.	FRANCOIS-MICHEL	DUTHEIL

Nanterre le 30 août 2022

**Arrêté DDFIP n° 2022-042 du 30 août 2022 portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal
Service des impôts des particuliers de Colombes**

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de COLOMBES.

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212

à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1

Délégation de signature est donnée à M. Samidine M'MADI, Inspecteur des Finances publiques, à l'effet de signer :

1°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, dans la limite de 100 000 €

2°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement sans restriction de montant ou de durée

b) les avis de mise en recouvrement

c) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice

d) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet :

1°) dans la limite de 40 000 €, aux inspecteurs des Finances publiques désignés ci-après :

BONENFANT Cécile	LEBEL Constance	M'MADI Samidine
------------------	-----------------	-----------------

2°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des Finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

BELLUTEAU Ambre FITON Thomas VERDOL Mylène	CHAPELLE Christophe GALY Sabine	DEBAT Alexandre MATHIOT Lyne-Mahina
--	------------------------------------	--

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des Finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

BOUARFA Houria CHELGHAF Lahbibe DROUPEET Alexandra POLIN Céline	CALIMOUTOU Lucie DIARRA Daouda JULIE Elodie SAHIBZADA Ilham	CHAVILLE Mirandolina DOUKPOLO Astride LAHNA Noujoud SANJIC Sanja
--	--	---

BOUARFA Houria	CALIMOUTOU Lucie	CHAVILLE Mirandolina
SI-ABDALLAH Samira	SUBRAN Julien	WECK Noémie

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités de recouvrement et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement dont les avis de mise en recouvrement (à l'exception des transactions, et des actes pris dans le cadre de procédures collectives et mesures conservatoires), aux agents des Finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

BUTEL Pascal	CHINOUNE Sonia	JEAN-JOSEPH Marie-Odile
MILLET Géraud	NYGELA Annie	PAILHORIES Olivier
PHILIPPE Vincent	STELLATI Jehan	

3°) l'ensemble des correspondances internes et externes et des bordereaux de situation relatifs aux dossiers de surendettement des particuliers aux agents des Finances publiques de catégorie B désignés ci-après:

BUTEL Pascal	CHINOUNE Sonia	
--------------	----------------	--

Étant précisé que les décisions sur les dossiers de surendettement appartiennent au chef de service.

4°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant et pour les agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
Tous délais de paiement				
BUTEL Pascal	Contrôleur Principal	1 000 €	6 mois	4 500 €
CHINOUNE Sonia	Contrôleur	1 000 €	6 mois	4 500 €
JEAN-JOSEPH Marie-Odile	Contrôleur	3 000 €	18 mois	30 000 €
MILLET Géraud	Contrôleur	3 000 €	18 mois	30 000 €
NYGELA Annie	Contrôleur	1 000 €	6 mois	4 500 €
PAILHORIES Olivier	Contrôleur	1 000 €	6 mois	4 500 €
PHILIPPE Vincent	Contrôleur	1 000 €	6 mois	4 500 €
STELLATI Jehan	Contrôleur	3 000 €	18 mois	30 000 €
Délais simplifiés PSOD				
BIGUET PETIT Laurence	Agent	500 €	3 mois	3 000 €
SIDLER Arnaud	Agent	500 €	3 mois	3 000 €

Délais/gracieux				
JULIE Elodie	Agent	500 €	3 mois	3 000 €

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département des Hauts-de-Seine et prendra effet à la date de publication.

À Colombes, le 30 août 2022

Le comptable,
responsable de service des impôts des particuliers,

Signé

M. Jean-François BERQUIER

Arrêté DDFIP n° 2022-043 du 30 août 2022 portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal Service des impôts des entreprises d'Asnières

La comptable, responsable du service des impôts des entreprises d'ASNIERES SUR SEINE ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme HERVOUET Sonia, adjointe à la responsable du service des impôts des entreprises d'ASNIERES SUR SEINE, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

- 4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;
- 5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;
- 6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;
- 7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,
- a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 6 mois et porter sur une somme supérieure à 60 000 € ;
 - b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
 - c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, à l'inspecteur des Finances publiques désigné ci-après :

DANET Thomas		
--------------	--	--

2°) dans la limite de 10 000 €, aux contrôleurs des Finances publiques désignés ci-après :

SAMUEL-HERVE Sophie	CHABERT Corinne	TALEC Mathilde
LACRONIQUE Isabelle	JOUFFROY Laurent	CHOBE Thomas
DE GOYS DE MEZEYRAC Armelle	IAZ Karim	HINGANT Erwan

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- 1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;
- 2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;
- 3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;
- 4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;
- aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
HERVOUET Sonia	Inspectrice	60 000 €	6 mois	60 000 €
DANET Thomas	Inspecteur	15 000 €	6 mois	15 000 €
SAMUEL-HERVE Sophie	Contrôleuse ppale	10 000 €	6 mois	10 000 €
CHABERT Corinne	Contrôleuse ppale	10 000 €	6 mois	10 000 €
TALEC Mathilde	Contrôleuse	10 000 €	6 mois	10 000 €
LACRONIQUE Isabelle	Contrôleuse	10 000 €	6 mois	10 000 €
JOUFFROY Laurent	Contrôleur ppal	10 000 €	6 mois	10 000 €
CHOBE Thomas	Contrôleur	10 000 €	6 mois	10 000 €

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
DE GOYS DE MEZEYRAC Armelle	Contrôleuse	10 000 €	6 mois	10 000 €
IAZ Karim	Contrôleur	10 000 €	6 mois	10 000 €
HINGANT Erwan	Contrôleur	10 000 €	6 mois	10 000 €

Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
HERVOUET Sonia	Inspectrice	60 000 €	60 000 €	6 mois	60 000 €
DANET Thomas	Inspecteur	15 000 €	15 000 €	6 mois	15 000 €
SAMUEL-HERVE Sophie	Contrôleuse ppale	10 000 €	10 000 €	6 mois	10 000 €
CHABERT Corinne	Contrôleuse ppale	10 000 €	10 000 €	6 mois	10 000 €
TALEC Mathilde	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €	6 mois	10 000 €
LACRONIQUE Isabelle	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €	6 mois	10 000 €
JOUFFROY Laurent	Contrôleur ppal	10 000 €	10 000 €	6 mois	10 000 €
CHOBÉ Thomas	Contrôleur	10 000 €	10 000 €	6 mois	10 000 €
DE GOYS DE MEZEYRAC Armelle	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €	6 mois	10 000 €
IAZ Karim	Contrôleur	10 000 €	10 000 €	6 mois	10 000 €
HINGANT Erwan	Contrôleur	10 000 €	10 000 €	6 mois	10 000 €

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département des Hauts-de-Seine

A ASNIERES SUR SEINE, le 30 août 2022

La comptable,
responsable de service des impôts des entreprises,

Signé

Mylène LALLEMANT

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Laurent HOTTIAUX

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>